	Examens foetopathologiques : Aide à l'organisation en Savoie - Ain		
RP2S RÉSEAU PÉRINATAL DES 2 SAVOIE	Réseau Périnatal des 2 Savoie	www.rp2s.fr Page protocoles onglet obstétrique	MAJ : 12 avril 2023 6 pages avec annexes Rédaction initiale : Groupe foetopath/RP2S, Dr JJ Roux et com scient RP2S le 27/09/2018 MAJ : comité scient 14 mars 2023

1° Objet, domaine d'application

Ce document est un guide à destination des services de maternité des établissements du RP2S situés en Savoie et à Belley. Pour ces établissements, le référent foetopathologiste est le **Dr Adeline Bailly**, au CH Métropole Savoie site de Chambéry.
Ce document comprend 2 annexes : Examens du placenta ; fausses couches 1er trimestre ; renseignements cliniques.

2° Indications des demandes

Problèmes fœtaux :
- MFIU, malformations non étiquetées, IMG pour diagnostic anténatal
- pathologies infectieuses : toxoplasmose, CMV, autres à discuter
- contexte toxique (alcool)
- suspicion de maladie métabolique (hydramnios)
- expulsions sans cause du 2ème trimestre.
- A noter : les aberrations chromosomiques simples (T13, T18, T21) confirmées par cytogénétique ne sont pas une indication d'examen foetopathologique (sauf demande expresse de la famille)

Causes maternelles :
- sont à discuter au cas par cas entre le médecin GO du service et l'anatomo-pathologiste.

3° Avant transport du corps

Examens devant être effectués dans le service de maternité :
- ☐ Radiographies : au minimum de face + profil corps entier, adapter autres clichés en fonction de la pathologie connue ou visible
- ☐ Pour info : les photographies médicales numériques sont effectuées par le foetopathologiste

Documents à joindre :
- ☐ Autorisation parentale, souhaitée dans tous les cas (même en dehors d'une nécessité réglementaire), si possible signée des 2 parents
- ☐ Modèle de feuille de renseignements cliniques de la HAS (voir Annexe 3 et prochainement sur site du RP2S) et/ou photocopies du dossier d'accouchement avec l'histoire de la grossesse et de la femme et/ou un courrier de synthèse
- ☐ En cas de prélèvements biologiques réalisés sur le fœtus ou le placenta ; signaler le foetopathologiste comme correspondant devant également recevoir les résultats.

Autres :
- ☐ Fournir vêtements propres pour restitution du corps

4° Examens particuliers

Dans certaines indications, une expertise en CHU est nécessaire : pathologies neuromusculaires, malformations cérébrales, maladies métaboliques, ostéochondrodysplasies, maladie multikystique des reins, syndrome polymalformatif, …

Dans ces cas, l'autopsie peut être réalisée à Chambéry mais les prélèvements pourront être adressés secondairement auprès du centre de référence de la pathologie donnée (CHU de Grenoble, Lyon, Paris, …).

Les transports des prélèvements seront alors organisés par le CH Métropole Savoie de Chambéry.

5° Organisation pratique

Pour toute demande d'examen foetopathologique, contacter le service d'anatomie pathologique du CHMS de Chambéry

- Si possibilité de réaliser l'autopsie :
  - Contacter la chambre mortuaire du CHMS pour préciser les modalités de transfert du corps
  - Utiliser la procédure institutionnelle du CHMS qui reprend l'ensemble des documents réglementaires nécessaires.

- Si impossibilité de réaliser l'autopsie, prendre contact avec le CHU de Grenoble si :
  - Examens urgents à réaliser pour des raisons techniques (cerveau, muscle, suspicion de maladie métabolique)
  - Examens urgents à réaliser pour des raisons éthiques (décès inexpliqué à terme…)

Pour recours au CHU de Grenoble

- Pour demander un examen foetopathologique, contacter en priorité le secrétariat du CPDPN de Grenoble, et si problème pour les joindre, le secrétariat de consultation de génétique.
- Rappel par le laboratoire de foetopathologie du CHU de Grenoble pour définir ensemble les modalités de la réalisation de l'autopsie
- En cas d'accouchement ou expulsion le vendredi ou le WE : conservation du corps à +4°C et organisation de l'autopsie au début de la semaine suivant le décès.
- Tout fœtus doit parvenir avec son **placenta** dans un récipient adapté à sa taille à l'état frais.

Coordonnées utiles

CH Métropole Savoie site de CHAMBERY	Dr Adeline Bailly Dr Adina Petcu	Service de Pathologie Centre Hospitalier Métropole Savoie (CHMS) – BP 31125 730011 CHAMBERY Cedex	04 79 96 50 57 adeline.bailly@ch-metropole-savoie.fr carmenadina.petcu@ch-metropole-savoie.fr
		Chambre mortuaire du CHMS	Standard CHMS Chambéry : 04 79 96 50 50 Ligne directe Chambre mortuaire : 04 56 80 82 33 Poste direct : 7328
CHU GRENOBLE	Dr Nathalie Chiquet foetopathologie@chu-grenoble.fr	CHU de Grenoble site Nord - Hôpital Couple-Enfant Quai Yermolof – Cs 10217 38043 GRENOBLE CEDEX 9	**Secrétariat CPDPN :** 04 76 76 73 26 ou 04 76 76 72 96 **Consultations de Génétique :** 04 76 76 72 85 **Labo de Pathologie :** 04 76 76 63 66
		RV pour autopsies : préférentiellement par mail ou par téléphone auprès des techniciens de foetopathologie, M. Guillaume Lallemand ou Mme Manon Potinet	**04 76 76 83 47 ligne directe** ou 04 76 76 63 66 (secrétariat Service d'Anatomie et Cytologie Pathologique) ou 04 76 76 72 96 (secrétariat CPDPN)

Annexe 1 - Examens du placenta

Généralités:

- Tous les placentas doivent être examinés macroscopiquement : Vérification de l'intégrité des cotylédons, présence éventuelle d'un hématome basal frais, aspect du cordon, pesée selon le contexte.

Examens anapath du placenta :

- L'examen anapath du placenta a un triple objectif :
  - diagnostique : pathologies anténatales, anomalies du travail, morbidité néonatale,
  - pronostique : évaluation du risque obstétrical lors de grossesses futures,
  - médicolégal : information objective à la suite d'une mauvaise issue néonatale.
- Modalités :
  - Conserver la morphologie du placenta la plus intacte possible. Peser avant envoi.
  - Conserver la quasi-intégralité du placenta avec ses membranes et son cordon pour un examen macroscopique et microscopique correct et fiable (cf plus haut).
  - Adresser le placenta avec fiche de **renseignements cliniques** :
  - Pour le laboratoire d'Anatomopathologie du CHMS de Chambéry :
    Envoi obligatoirement **à l'état frais** après avoir effectué au bloc tous les prélèvements nécessaires : bactériologie, parasitologie ou cultures cellulaires en fonction du contexte clinique.
- Indications maternelles :
  - Pathologies maternelles à retentissement vasculaire placentaire (HTA, thrombophilie, maladies auto-immunes, hémoglobinopathies, …)
  - Infections (toxo, CMV, parvovirus, listériose, paludisme, …)
  - Intoxications (alcool, …)
- Indications fœtales et néonatales :
  - RCIU et fœtus PAG (petits poids AG ou biométrie < 2DS)
  - Prématurité < 34 SA
  - Sepsis néonatal
  - Gémellité monochoriale
  - Anomalie de quantité du liquide amniotique sans cause retrouvée
  - Syndrome polymalformatif fœtal non étiqueté
  - MFIU et enfant mort-né
  - Anasarque
  - Anémie fœtale sévère
- Indications placentaires (anomalies macroscopiques ou échographiques) :
  - Anomalies de la délivrance, placenta adhérent (accreta, percreta)
  - Anomalies échographiques du placenta
  - Suspicion d'HRP/métrorragies du 3ème trimestre

Autres examens possibles sur placenta (ciblés, nécessitent discussion et accord pathologiste) :

- Examen cytobactériologique ou parasitologique : fragment de 1x1 cm en zone marginale, incluant l'amnios et le chorion sous amniotique.
- Cultures cellulaires (caryotype): prélèvement de chorion sous amniotique (1 x1 cm) au niveau de la plaque choriale, en déchirant l'amnios de façon stérile.
- Stockage de l'ADN : nécessite congélation à moins 80 °C.

Les placentas doivent être adressés au laboratoire d'anatomo-pathologie du CHMS.
Seul les placentas examinés dans le cadre d'une autopsie fœtale au CHU de Grenoble doivent être envoyés à Grenoble.

Annexe 2 : examens en cas de fausse-couche du 1er trimestre

L'envoi du produit d'expulsion ou d'aspiration en anatomo pathologie n'est utile qu'en cas de :

- Suspicion de môle
- Doute sur une GEU
- Autre doute diagnostic : pas de sac intra utérin vu ou sac < 10 mm sans vésicule vitelline
- Fausses-couches spontanées à répétition

En cas de suspicion de môle ou de tumeur trophoblastique

Coordonnées du Centre de Référence des maladies Trophoblastiques

CENTRE DE REFERENCE DES MALADIES TROPHOBLASTIQUES DE LYON
Centre Hospitalier Lyon Sud - Bâtiment 3 B - 2ème étage
165 Chemin du Grand Revoyet - 69495 PIERRE BENITE
Tel: 04.78.86.66.78 - Fax : 04.78.86.65.54
Site : http://www.mole-chorio.com

Centre disponible pour déclaration des cas et/ou avis anatomo pathologique, prise en charge …

A noter : en cas d'enregistrement du cas au centre de référence, les lames seront systématiquement demandées par celui-ci.

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Modèle de feuille de renseignements cliniques
En cas de mort fœtale ou néonatale

Cachet du service prescripteur : **Date : ...../...../.....**	**Examen demandé par :** **.....** **Service : .....**

Date et heure d'arrivée dans le service en charge des examens fœto-placentaires et néonataux :

.....

Identification de l'ENFANT ou du FŒTUS

Numéro d'identification permanent (NIP) : .....
Nom, prénom : .....
Date et heure de constatation de la mort : .....
Date et heure de l'accouchement/expulsion : .....
Date et heure de la manœuvre fœticide (si IMG) : .....
Lieu d'accouchement/expulsion : .....

Identification de la MÈRE

Numéro d'identification permanent (NIP) : ……
.....
Nom patronymique : .....
Prénom : .....
Nom d'épouse : .....
Date de naissance : .....
Adresse : .....
Poids : .....
Taille : .....
Profession : .....
Groupe de population :
☐ Afrique ☐ Asie ☐ Caucase

Identification du PÈRE

Nom : .....
Prénom : .....
Date de naissance (ou âge) : .....
Poids : .....
Taille : .....
Groupe de population :
☐ Afrique ☐ Asie ☐ Caucase

Antécédents médicaux parentaux et familiaux

Lien de parenté entre les conjoints : ☐ non ☐ oui (préciser) :

Pathologie(s) parentale(s) ou familiale(s) connue(s) :
☐ non ☐ oui (préciser) : .....

Conduite(s) addictive(s), exposition(s) à des toxiques, prise(s) médicamenteuse(s) :
☐ non ☐ oui (préciser) : .....

Antécédents maternels obstétricaux

Gestité : ..... Parité : .....

Naissance(s) vivante(s) : ☐ non ☐ oui Nombre : .....
Pathologie(s) éventuelle(s) :

Fausse(s) couche(s) spontanée(s) / mort(s) fœtale(s) *in utero* antérieure(s) :
☐ non ☐ oui Nombre : .....

Terme (en SA) : .....
Pathologie(s) (préciser) : ....

IMG antérieure(s) : ☐ non ☐ oui Nombre : .....
Terme (en SA) : .....
Pathologie(s) (préciser) : ....

GROSSESSE ACTUELLE

Terme : ..... SA et ..... jours

Pathologie au cours de la grossesse : ☐ non ☐ oui

Préciser la pathologie et les anomalies éventuellement constatées : .....

.....

Échographies : ☐ normales ☐ pathologiques (préciser) : .....

.....

Caryotype : ☐ non ☐ oui ☐ en cours

Date et mode d'obtention : .....

Laboratoire : .....

Résultat : ☐ normal ☐ pathologique (préciser) : .....

.....

Autres examens prénataux : ☐ non ☐ oui (préciser lesquels) : .....

Préciser les anomalies éventuellement constatées : .....

.....

Accouchement : ☐ normal ☐ pathologique (préciser) : .....

.....

Si IMG, y a-t-il eu fœticide : ☐ non ☐ oui (drogues utilisées à préciser) : ...

Examens cliniques et paracliniques effectués en maternité :

☐ non ☐ oui (préciser lesquels et joindre les résultats) :

.....